

Bénévolat

Engagement

Grandes causes

Solidarité

Animations



Assises départementales de la vie associative

*Intégralité des débats
du 10 décembre 2005*



**CONSEIL
GENERAL**
BOUCHES-DU-RHÔNE

OUVERTURE DU COLLOQUE A 9 HEURES 30

PRESIDENCE :

MONSIEUR ANDRE GUINDE

VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE

DELEGUE A LA VIE ASSOCIATIVE

ANIME PAR :

MONSIEUR OLIVIER MARTOCQ

JOURNALISTE A FRANCE INTER ET FRANCE INFO

ETAIENT INVITES A LA TRIBUNE

MONSIEUR JEAN PIERRE WORMS

CHERCHEUR AU LABORATOIRE DE SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS

RATTACHE AU CNRS ET PRESIDENT DE LA FONDA

MONSIEUR GUY ROUSTANG

DIRECTEUR DE RECHERCHE HONORAIRE AU CNRS

MADAME NADINE RICHEZ BATTESTI

ECONOMISTE - MAITRE DE CONFERENCE A L'UNIVERSITE DE AIX MARSEILLE II

CLOTURE DES DEBATS :

MONSIEUR JEAN NOËL GUERINI

SENATEUR, PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE

Ouverture du colloque

Monsieur MARTOCQ

Mesdames, Messieurs, bienvenue dans ce hall du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, cet atrium magnifique où vous êtes nombreux. La réunion normalement n'aurait pas dû se tenir ici mais au regard du nombre de participants il a été décidé d'adapter le lieu.

Je m'appelle Olivier Martocq, je suis journaliste radio, correspondant de France Inter et de France Info à Marseille et je vais donc vous accompagner tout au long de cette matinée pour ces assises départementales de la vie associative.

Je vais demander à Monsieur Guinde de me rejoindre sur la scène avant le débat auquel vous participerez avec nous. Vous connaissez André Guinde, il est vice-président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, délégué à la Vie associative, à la Jeunesse et aux Centres Sociaux. Ces assises départementales ont commencé il y a six mois, le 1^{er} juin, depuis les associations ont reçu des formulaires, vous avez répondu à des questionnaires, 9 débats ont été organisés dans tout le département. Et aujourd'hui la synthèse va en être faite, nous verrons l'évolution avec les élus, notamment du Conseil Général, que peut avoir la vie et le monde associatif dans un cadre qui change, qui fluctue énormément avec l'Etat qui prend de nouvelles décisions, un changement général de ce qu'il se passe dans l'économie mondiale et française.

Monsieur GUINDE

Mesdames, Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs les responsables associatifs, bénévoles et salariés, Mesdames et Messieurs les élus, chers amis. Permettez-moi au nom de Monsieur Jean Noël Guérini, Sénateur, Président du Conseil Général, au nom de l'ensemble des élus de notre assemblée départementale de vous souhaiter la bienvenue dans l'Hôtel du Département.

Je suis impressionné, tout le monde que vous représentez, toutes ces forces vives de notre société dans laquelle vous vous impliquez fait chaud au cœur et j'ai envie que vous vous applaudissiez. Avoir un samedi matin répondu aussi nombreux à notre invitation avec la multitude de charges que vous avez les uns et les autres prouve l'attachement que vous avez concernant cette implication très forte dans notre société.

Je voudrais remercier également toutes les personnes, les structures qui par leurs témoignages, leurs contributions orales et écrites lors des ateliers, lors des études et des enquêtes conduites jusqu'ici ont permis l'enrichissement de cette concertation.

Je souhaiterais saluer et remercier Madame Richez Battesti, Monsieur Jean Pierre Worms, Monsieur Guy Roustang, tous trois chercheurs de haut niveau, spécialistes du système associatif, qui ont pu se libérer pour être avec nous aujourd'hui, qui se présenteront plus amplement tout à l'heure au cours de nos débats.

Je voudrais aussi remercier et signaler la présence des collègues élus qui m'accompagnent : Madame Lisette Narducci, Monsieur Henri Jibrayel, Monsieur René Olmeta, Monsieur Denis Rossi, Monsieur Claude Vulpian et d'autres collègues élus qui viendront nous rejoindre au cours de la matinée pour vous prouver l'attachement que nous rendons à votre action, à votre activité incessante.

Le Conseil Général a souhaité organiser en 2005 un processus de concertation concernant les grandes questions que se pose le tissu associatif, processus débouchant sur cette journée d'assises de la vie associative, point d'orgue de tout ce qui a été fait tout au long de l'année. Cette démarche s'inscrivait dans un double contexte : les lois de décentralisation transfèrent actuellement aux Départements un certain nombre de nouvelles compétences qui vont nécessairement se traduire en termes de charges. Je rappellerai pour mémoire les transferts de la totalité du RMI, le transfert du personnel non enseignant des collèges, ce sera demain les routes nationales, l'aide pour la perte d'autonomie de nos anciens avec parallèlement des responsabilités accrues pour ce qui concerne les personnes handicapées qui vont être presque entièrement de la responsabilité des Conseils Généraux.

D'autre part, nous entendons et constatons quotidiennement les difficultés et les contraintes nouvelles auxquelles les associations ont à faire face : la pérennisation des emplois, un certain essoufflement du bénévolat, la difficulté de diversifier les sources de financement. A tout ceci s'ajoute une complexification du quotidien avec des responsabilités et une charge administrative croissante, un combat pour les dirigeants que vous êtes.

Face à cela, des besoins de qualification sont à mettre en place auxquels le Conseil Général a fait face en réorientant depuis quatre ans sa politique de soutien à la vie associative. Le film qui va vous être présenté va vous le détailler et il faut en retenir que le Conseil Général a mené et maintenu une politique active de soutien financier des associations ; globalement le montant des subventions attribuées aux associations au titre de la politique facultative s'élève à plus de 80 millions d'euros. Le Conseil Général a mis en place à partir de 2002 un soutien technique et humain des associations qui permettra de mieux répondre aux nouveaux enjeux de la situation. Toutes ces actions vous seront présentées dans le film qui va suivre.

Il était donc indispensable d'aller vous rencontrer afin de parler directement avec vous et de réfléchir ensemble à une nouvelle étape de notre collaboration. Neuf ateliers se sont déroulés entre juin et septembre 2005 sur l'ensemble du département, en Arles, à Aix, à Salon, à Vitrolles pour les territoires autour de l'Etang de Berre, à Aubagne pour l'Est du département et quatre ateliers à Marseille ville. Ces ateliers auront permis de réunir et d'entendre autour d'élus et de fonctionnaires plus de 850 associations ce qui est considérable et témoigne d'un besoin d'échanges.

Ces ateliers ont abordé de grandes thématiques qui nous apparaissent comme déterminantes :

- le fonctionnement des associations,
- la place et le rôle des associations dans la vie locale dans un monde qui ne cesse de bouger, qui va très vite, qu'on a parfois du mal à rattraper.

Il s'agissait de poser ensemble les questions auxquelles nous sommes tous confrontés. Ces ateliers ont été alimentés à l'aide des 3.000 questionnaires que vous avez bien voulu nous retourner et qui nous ont permis dès le printemps d'avoir une première analyse de la situation des associations, grâce aux études de l'Observatoire et aux échanges que nous avons pu avoir tout au long de l'année avec les associations, les fédérations mais tous ces rendez-vous ne sont qu'une étape. Ils nous aideront à mieux réfléchir quant aux actions d'accompagnement à développer dans le futur. Ils nous ont confortés dans l'idée qu'il fallait mettre en place une charte d'engagement avec les associations afin de définir de façon concertée les règles du jeu entre le monde associatif et le Département.

Voilà brossées très rapidement les différentes étapes de notre démarche qui nous ont conduits à ce jour, vous comprenez qu'à l'énoncé de ce que je vous ai dit un énorme chantier est ouvert. C'est une étape aujourd'hui pour faire le bilan de l'existant, où nous essayons de faire l'inventaire de vos attentes afin d'y répondre et le Président GUERINI dans sa conclusion en fin de matinée vous en fera part. Il m'appartient d'avoir la tâche de faire en sorte que cette matinée se déroule de la meilleure façon.

Je voudrais vous dire l'honneur et le plaisir que j'ai à vous rencontrer, de travailler à vos côtés, de faire en sorte que votre mouvement qui occupe une place prépondérante dans notre société et les événements de ces dernières semaines, de ces derniers mois nous disent combien votre présence est indispensable, d'ores et déjà soyez remerciés pour tout ce que vous faites. Soyez persuadés que le Conseil Général de son côté essaiera de faire tout ce qu'il faut pour vous accompagner dans vos démarches afin de toujours poursuivre toujours en avant ce beau combat que vous menez.

Monsieur MARTOCQ

Je vous propose un retour rapide et synthétique sur le travail accompli avec vous les associations, par l'image. Ce film a été fait à partir du travail que vous avez effectué avec le Conseil Général depuis six mois, il fait le tour de toutes les questions.

Projection vidéo

Pour débattre autour des thèmes présentés dans ce petit film des chercheurs, des universitaires aux côtés d'André Guinde vont maintenant prendre la parole : Nadine Richez-Battesti, Guy Roustang, Jean Pierre Worms. Nous avons voulu faire avec vous un débat interactif mais le lieu ne s'y prête pas beaucoup, le système choisi sera assez simple : quand vous aurez des questions à poser, levez la main, des hôtesse amèneront des fiches qu'elles me remettront. Ainsi, si nous ne pouvons répondre à toutes les questions, les services du Conseil Général les traitera, vous recevrez donc les réponses au siège de vos associations.

Nous allons aborder ce débat avec trois thèmes, nous finirons sur les nouveaux types de relations entre associations et pouvoirs publics et nous aurons sans doute la chance d'avoir parmi nous le Président du Conseil Général, Jean Noël Guérini. Nous aurons avant examiné l'organisation des structures associatives avec les problèmes de bénévolat, de salariat et nous allons commencer avec Jean Pierre Worms sur cette notion essentielle : le monde associatif aujourd'hui n'a plus grand-chose à voir avec celui de ses débuts. Il a évolué, où en est-il ?

Le projet associatif : Le sens de l'engagement citoyen

Jean Pierre Worms

Cette problématique de l'évolution du mode d'engagement et des formes de l'engagement associatifs ne peut pas être détachée du thème général de la relation entre les associations et les pouvoirs publics. Je me permettrai donc de brosser un panorama historique des relations entre associations et pouvoirs publics pour situer aujourd'hui pourquoi les nouvelles formes d'engagement posent des problèmes à cette relation.

Avant la loi de 1901, depuis l'Ancien Régime, à travers la Révolution et la création de la 3^{ème} République un élément de doctrine était tout à fait fondamental : entre l'Etat et le citoyen il ne devait pas y avoir de corps intermédiaire. Tout ce qui venait brouiller ce colloque singulier du citoyen à l'autorité centrale était perçu comme perturbateur de la citoyenneté et donc profondément illégitime. Il a fallu de longs combats pour faire admettre, et ce fut fait avec la loi de 1901, la légitimité dans l'espace public de citoyens associés.

A partir du début du 20^{ème} siècle, des années du Front Populaire, la Libération et pendant les 30 Glorieuses, un phénomène tout à fait intéressant est intervenu : le développement considérable de la vie associative en relation avec la mise en place et le développement, de l'Etat providence, l'Etat social. Au fur et à mesure que la puissance publique au sens général c'est-à-dire l'ensemble du système politico administratif, y compris les collectivités locales, prenait en charge de plus en plus de responsabilités collectives qui faisaient auparavant partie de la sphère privée (l'éducation, la santé, la protection sociale, tout le domaine de la vie collective), la sphère publique s'élargissait.

Et en même temps que la responsabilité des instances publiques se développait, naissaient et se développaient en accompagnement de la puissance publique des réseaux associatifs. Essentiellement dans deux grands secteurs : le premier étant l'éducation populaire au sens large y compris le tourisme social (un énorme champ d'activités éducatives accompagnant à la fois l'école et le développement des loisirs) et le second étant le sanitaire et social où l'on trouve la majorité de ces dizaines, ces centaines de milliers d'emplois, cette valeur ajoutée économique du monde associatif. C'était véritablement en accompagnement et en prolongement de l'Etat que se développait la vie associative.

A partir de la crise de 1974, première crise du pétrole, un sentiment accru est intervenu selon lequel la puissance publique a besoin d'autre chose que d'un simple prolongement associatif. Elle a cependant le sentiment d'une difficulté à avoir prise sur les phénomènes sociaux et elle a besoin non pas d'associations pour prolonger ce qu'elle fait mais d'associations qui soient des partenaires : on change

complètement de logique. A partir du moment où l'association devient partenaire, le monopole de l'intérêt général porté par la puissance publique ne peut plus avoir lieu. Il y a un partage entre la puissance publique et la société civile organisée, les associations entre autres, un partage de la définition et de la mise en œuvre des politiques d'intérêt général. C'est vraiment un basculement tout à fait intéressant.

On arrive depuis maintenant une dizaine d'années à une troisième étape : les citoyens ont de plus en plus le sentiment qu'aussi bien l'Etat que les grands réseaux associatifs ne s'occupent pas ou s'occupent mal de ce qui compte le plus soit au niveau micro local : ce qui fait la base du lien social (les rapports inter générations, les rapports interculturels) soit au niveau des problèmes planétaires sur lesquels les politiques publiques n'ont pas de prise. Les mouvements associatifs qui sont nés et qui se sont développés soit en prolongement soit en partenariat n'ont pas véritablement prise sur ces domaines.

La dernière « crise des banlieues » est essentiellement la révélation d'un phénomène de désaffiliation de certains territoires où la puissance publique et les grands réseaux associatifs n'arrivent plus à fabriquer ce lien social donc celui-ci se défait. Et à un autre niveau les grands enjeux où se joue l'avenir du monde et de la civilisation : les grands enjeux environnementaux, de relations Nord/Sud et démographiques, le système politique et les réseaux associatifs de la première époque n'ont plus capacité de s'en occuper. Ce n'est plus une perte de prise sur le réel c'est carrément une perte de puissance. On n'a plus capacité à, et du même coup naissent sur ces enjeux qui sont désertés par la puissance publique et par une partie du monde associatif, des initiatives d'un style complètement nouveau qui portent sur les relations Nord/Sud, l'environnement, les problèmes de droit de l'homme, de droits civiques, de droits sociaux, droits au logement. Sur toute une série de problèmes où l'on avait le sentiment que les grands réseaux associatifs, comme les pouvoirs publics étaient impuissants.

Il y a défrichage de nouveaux terrains d'intérêt pour la chose publique (terrains de développement de la responsabilité publique) et une fonction de défrichage par l'engagement citoyen. Le type d'engagement vise de petites associations, il y en a un fourmillement. En 1960 le taux moyen de créations annuelles était de 10.000

nouvelles associations et on en est aujourd'hui depuis 1990 à un taux de création annuelle entre 60.000 et 70.000 nouvelles associations mais ce n'est pas le même type d'associations.

Elles fonctionnent en réseaux ouverts, c'est-à-dire pas du tout sur le modèle organisationnel de la fédération, de la démocratie associative calquée sur la démocratie politique avec des phénomènes de délégation d'autorité, une adhésion à un projet collectif, avec le sentiment très fort, essentiel dans la constitution de la sécurité républicaine et de la citoyenneté associative, syndicale, où la morale, le projet collectif priment sur la morale individuelle. L'individu se réalise à travers son adhésion à un projet collectif, il prend son identité de citoyen, de militant à travers son adhésion.

Nous avons aujourd'hui un phénomène tout à fait inverse : l'individualisation prime, l'individu est porteur d'un projet de développement personnel, il veut que ce projet personnel ait du sens pour lui et pour la société. On ne peut pas dire que les individus se désengagent, il n'y a pas une crise du bénévolat, il y a une crise du bénévolat tel qu'il était structuré mais autant de gens sont prêts à s'engager mais différemment. Les individus souhaitent le développement de leur projet personnel et à travers ce projet ils vont utiliser les organisations. Il y a une sorte d'instrumentation du collectif au profit de l'individu, ce qui est l'inverse du passé où le collectif instrumentait l'individu. Cette situation pose d'énormes problèmes aussi bien au fonctionnement des grands réseaux associatifs qu'à la relation avec les pouvoirs publics.

Monsieur ROUSTANG

Il est important d'avoir cette perspective pour mesurer les défis que nous avons à relever aujourd'hui.

J'aurais envie de poser une question à Jean Pierre Worms en tant que Président de la FONDA : avez-vous fait un certain travail pour distinguer les différents types d'associations afin de mieux percevoir les besoins qui sont très différents selon les types d'associations, les aides qui peuvent leur être apportées, le type de nouveaux

rapports avec les pouvoirs publics ? C'est intéressant, nous sommes aujourd'hui très nombreux mais pour qu'il y ait poursuite de ces travaux, comment mettre un peu de clarification sans qu'elle soit trop artificielle ?

Monsieur WORMS

Nous travaillons avec des comités d'études, c'est-à-dire des groupes de travail et nous avons un comité d'études qui travaille depuis trois ou quatre ans de façon très spécialisée sur les problèmes de l'engagement et nous avons essayé de voir de ce point de vue les différents types d'engagements.

J'ai dit qu'il y avait une évolution mais je ne veux pas dire que les anciens modes d'engagement, les grands réseaux associatifs disparaissent. En revanche, pour ce type d'associations, les associations fédérées dans des réseaux, dans de grandes organisations, le problème est très grave dans la mesure où l'on a assisté à un étrange paradoxe : plus l'Etat en avait besoin, plus on passait à de véritables politiques partenariales, plus on avait le sentiment que dès lors qu'il fallait partager la légitimité on était de plus en plus inquiet de ce partage. On cherchait donc à les contrôler de façon de plus en plus étroite.

Au départ, dans la période de croissance du mouvement associatif, il y avait des subventions sur le projet de l'association, puis on est passé à des subventions sur des actions, puis au stade actuel il y a des appels d'offres où l'on met en concurrence une association avec le secteur marchand et l'on donnera le marché au moins disant. Le problème est qu'on banalise totalement l'apport de l'association à la politique publique intéressée, on supprime la spécificité de l'apport associatif : l'engagement bénévole (ce qui vient en plus de la compétence technique que n'importe quel bureau d'études est capable de mobiliser). Une association possède « ce plus » : l'engagement bénévole qui est lié au projet global. Et dès lors qu'on passe à ce contrôle de plus en plus étroit sur l'action elle-même à travers notamment la politique d'appel d'offres les pouvoirs publics perdent « ce plus » essentiel apporté par l'association.

Monsieur MARTOCQ

Je rappelle qu'il y a 12 000 demandes de subventions traitées par an par le Conseil Général, 80 millions d'aides et de subventions sont apportées. On ne peut pas faire « n'importe quoi » et je suppose qu'il y a des contrôles et il a fallu que de nouvelles structures soient mises en place.

Monsieur GUINDE

Nous n'en sommes pas, en ce qui nous concerne, aux appels d'offres concernant des activités pouvant être déléguées à des associations mais vous avez raison, cette mesure existe déjà à d'autres niveaux avec un risque de dérive important. Il faut impérativement que les associations gardent leur liberté complète et intégrale par rapport aux pouvoirs publics quels qu'ils soient.

Lorsqu'une institution comme le Conseil Général apporte une aide financière à une association elle n'a pas à attendre de retour. Le retour c'est celui que cette action va amener envers nos citoyens, en ce qui nous concerne, ou bien c'est qu'on n'a pas compris notre rôle ; il n'est pas question qu'il en soit autrement.

En ce qui concerne l'éventualité d'un contrôle, c'est difficile, nous avons le devoir d'être attentifs mais c'est le rôle de nos référents associatifs (qui sont sur le terrain pour accompagner les associations dans leur démarche mais aussi pour se rendre compte, sans que ce soit leur priorité dans le cadre de leurs responsabilités, à travers les visites qu'ils effectuent, du fonctionnement : si les moyens mis à disposition des associations correspondent à un véritable travail). Il s'agira donc d'un véritable « plus » apporté au secteur dans lequel cette association évolue.

Il n'y a pratiquement pas de dérive parce que lorsqu'on crée une association ce n'est pas pour « faire des affaires » mais pour consacrer de son temps, sa bonne volonté, son savoir-faire au profit de nos concitoyens. Il n'y a pas de procès d'intention à faire à qui que ce soit, il faut être vigilant mais on peut faire confiance au mouvement associatif.

Monsieur MARTOCQ

Jean Pierre Worms, vous avez expliqué une évolution de ces associations, des chiffres pour ma part m'interpellent quand on voit qu'il y a dans le département des Bouches-du-Rhône 60.000 associations déclarées, c'est considérable, entre 4 et 600.000 bénévoles. Comment faire pour travailler avec tout ce monde ?

Monsieur WORMS

Une bonne partie des dynamiques associatives sont dans les associations de fait. Je rappelle que la loi 1901 n'oblige pas à une déclaration en préfecture. On a besoin de se déclarer en préfecture pour avoir une personnalité civile afin d'engager du personnel, louer des locaux et passer des contrats. Mais quand on est des citoyens qui s'associent pour faire une démarche ensemble on relève de la loi de 1901, on est une association. Il y a donc beaucoup d'associations non déclarées, associations de fait, cela pose problème car une partie de cette dynamique associative nouvelle n'est pas reconnue.

Je vais prendre deux exemples liés à la « crise des banlieues » que l'on a connue tout récemment, mais qui a peu affecté Marseille, ce qui est très intéressant sur la qualité des liens sociaux informels existant dans la ville. Je vais prendre deux exemples très caractéristiques : pendant cette crise de violence on a eu beaucoup de mouvements de mères de famille dans les quartiers qui se sont organisées spontanément pour aller sur place protéger leurs écoles parce qu'elles croient en l'éducation des enfants. Pour faire en sorte d'établir une relation avec les jeunes qui exprimaient leur révolte, tout en assurant une protection de l'école. Elles n'ont pas formé une association déclarée en préfecture, mais c'est quand même un formidable témoignage de la dynamique associative qui existe sur les quartiers.

Deuxième exemple : des jeunes au bas d'un immeuble dans un quartier ont l'habitude de se rencontrer le soir pour jouer au football ensemble sur le terrain vague au bas de l'immeuble. Ils vont voir la mairie pour lui demander de niveler le terrain, planter des poteaux, ils demandent un coup de main des services. La réponse spontanée a été qu'il y avait des clubs de football, des terrains municipaux, un office municipal des sports. Ils n'avaient qu'à adhérer aux clubs pour utiliser les terrains de la ville !

Comment trouver le moyen d'articuler cette spontanéité qui existe au niveau des habitants, des jeunes, des parents avec l'organisation des pouvoirs publics et de la vie associative ? Il y a un problème de reconnaissance, d'écoute, d'utilisation des structures existantes installées, non pas comme des porte-parole, des porte-voix, non pas comme un nouvel échelon de la représentation mais comme des passeurs qui sont là pour faciliter l'accès à la parole et à la présence dans l'espace public de tous ces citoyens concernés par un sujet, qui veulent le dire, qui veulent faire des actions en réponse à leurs besoins. C'est une problématique tout à fait nouvelle, très compliquée et très difficile. Il y a effectivement un problème de responsabilité mais à ces jeunes qui veulent s'organiser pour jouer au football il est intéressant de trouver une réponse pour les accompagner, non pas pour les faire entrer dans un cadre préétabli avant toute expression de leur demande.

Monsieur MARTOCQ

Madame Richez Battesti, que pouvez-vous dire sur le statut de ces bénévoles ?

Madame RICHEZ BATTESTI

Le statut des bénévoles évolue du fait du développement d'associations employeurs et d'une part croissante de gestion comptable de l'emploi, de négociations autour de procédures d'embauche mais aussi de gestion des ressources humaines. Le bénévole qui pouvait entrer en bénévolat autour d'un projet militant, d'une action concrète se retrouve de plus en plus à gérer plutôt qu'à mettre en œuvre, finalement, une activité militante. Je m'interroge donc sur le fait de savoir s'il n'y a pas une divergence entre les motifs d'entrée en bénévolat lorsqu'on est bénévole productif ou lorsqu'on est plutôt dans une logique gestionnaire, d'administration d'une association.

Monsieur WORMS

Le terme de bénévole recouvre une très grande variété de formes d'engagement. Il y a les bénévoles de terrain, par exemple « les Restos du Cœur », qui viennent distribuer de la nourriture ; ils exercent un type de bénévolat et puis il faut aussi gérer l'association (c'est un autre type de bénévolat). Comment arrive-t-on à les faire

fonctionner ensemble ? Ces deux types de légitimité se construisent à la fois dans la compétence et la capacité à gérer l'action bénévole, c'est très important, et dans la qualité de l'engagement concret sur le terrain, de la capacité relationnelle, d'écoute, de respect de la personne à qui on s'adresse. Toute cette compétence humaine fait partie incontestablement de la compétence associative qui n'est pas simplement gestionnaire.

Vous avez dans le bénévolat toute la gamme des compétences, c'est la même problématique qu'il faudrait aborder au niveau des salariés et des associations. Il y a entre eux la même différence, le même éventail de compétences parce qu'il y a aussi des compétences relationnelles et des compétences d'écoute nécessaires chez un certain nombre de salariés au contact direct avec l'utilisateur comme il y a des compétences gestionnaires, administratives et financières à d'autres niveaux.

Questions/réponses

✓ *Les conventions collectives sont spécifiques aux personnes employées, elles ne touchent jamais les bénévoles. On a l'impression qu'il n'y a strictement rien pour eux.*

✓ *La deuxième question concerne la TVA récupérable, un produit identifié.*

Monsieur WORMS

Concernant la TVA récupérable, on entre dans des éléments techniques qui me semblent relever plus du domaine des problèmes de gestion, dans une autre problématique qui sera traitée plus tard.

Concernant les conventions collectives, il faut être très clair : en dehors des grands réseaux associatifs l'un des problèmes de fond du rapport au salariat c'est que dans beaucoup d'associations il n'y a pas de convention collective. Les salariés dans beaucoup de petites associations, parce qu'ils sont dans un travail d'intérêt général, de lien social et d'utilité collective le font avec un dévouement qui aboutit parfois à leur exploitation.

Les associations ont été parmi les grands utilisateurs des emplois aidés mais aussi des emplois hors statut. Il a un gros problème pour arriver à valoriser l'engagement des salariés dans les associations dans le respect du droit du travail. Il y a aussi des problèmes de déroulement de carrière des salariés associatifs qui ne doivent pas être enfermés dans une seule association.

✓ *Sans contester le tableau brossé par Monsieur Worms, on peut se demander si la prolifération des petites associations pour mieux répondre aux besoins qui précarisent la vie associative et les projets qu'elles portent ne devrait pas être corrigée par une aide accrue, et non diminuée, de l'Etat aux grandes fédérations plus stables et plus solides, qui redistribueraient aux petites associations.*

Monsieur WORMS

Je ne suis pas d'accord sur la deuxième partie, sur la première partie je suis d'accord sauf sur la formulation. Il y a effectivement, incontestablement, un rôle essentiel des grandes fédérations qui méritent d'être accompagnées et aidées par les pouvoirs publics plus qu'elles ne le sont aujourd'hui. Mais c'est complémentaire car si on essayait de mettre sous tutelle des grands réseaux associatifs, on tuerait les dynamiques émergentes. Elles émergent sur un principe d'autonomie, d'indépendance individuelle et ce n'est pas parce qu'il y a cette individuation de l'engagement qu'il faut dire qu'il n'est pas intéressant. Il est formidable car ce que l'individu apporte dans la réalisation de soi à travers une action collective est extraordinairement précieux pour le lien social. Il ne faut surtout pas asservir ce lien social, on le perd, il faut que les grands réseaux associatifs soient en relations pour accompagner, ouvrir et apporter les moyens plutôt que chapeauter.

✓ *L'engagement dans une association est-elle un phénomène de société, reflète-t-il le besoin ou non de poursuivre une vie active, d'avoir un statut social ?*

Monsieur WORMS

Les causes de l'engagement associatif sont diverses : l'âge de retraite s'abaisse, l'espérance de vie s'allonge et le temps de capacité humaine des retraités s'accroît.

On est à l'âge de la retraite de plus en plus longtemps et en pleine possession de ses moyens physiques, intellectuels, moraux et les retraités sont mis en retrait. Il y a donc un « formidable » besoin de la part de ces retraités de donner un sens à leur participation à la vie collective en dehors du travail (en dehors de la vie dite active).

Il y a hélas aussi tout un déversoir du chômage vers l'engagement associatif, pour un chômeur la perte de sens que représente la perte de l'emploi est terrible et le besoin de retrouver du sens à sa vie sociale peut se retrouver à travers l'engagement associatif. Je comprends très bien que cette démarche est importante pour la personne mais c'est le symptôme que l'emploi n'est plus capable de donner du sens à beaucoup de gens à cause du chômage.

Il existe beaucoup d'autres motifs d'engagement individuel et les formes associatives doivent absolument évoluer pour être beaucoup plus ouvertes à la diversité des motivations des individus. Il faut que les uns et les autres arrivions à sortir de ce concept un peu étroit de l'engagement collectif où l'on demandait aux individus de faire abstraction de ce qui les particularisait, de ce qui les rendait différents les uns des autres pour se retrouver dans le projet collectif. Chacun aujourd'hui veut être reconnu pour ce qu'il est de façon particulière, spécifique, en tant qu'individu et ce qu'il veut apporter dans l'engagement ; on ne sait pas comment faire mais c'est vrai dans les syndicats, les partis politiques, dans le monde associatif. Très souvent on découvre des années après, l'extraordinaire richesse de quelqu'un qui a une passion pour la musique, le cinéma, auquel on n'a jamais fait appel dans l'engagement associatif alors qu'il aurait pu être une richesse supplémentaire.

✓ Dans les années 70/80 il y avait un partenariat entre l'Etat et le tissu associatif, ne faut-il pas parler de pure instrumentalisation, phénomène qui a permis à l'Etat de reconquérir une paix sociale à bon marché ?

Monsieur WORMS

N'importe quel mécanisme de régulation sociale est d'une certaine façon la canalisation de l'énergie qui sort de la société au profit du bien collectif à travers les institutions. Cette instrumentation est inhérente à la nature même d'une institution,

n'importe quelle institution, n'importe quelle forme d'organisation mobilise une ressource humaine et l'utilise au profit du projet collectif organisé. Il y a toujours instrumentation de l'individu, l'Etat instrumente les associations mais celles-ci doivent être en capacité de négocier leur participation, c'est-à-dire qu'il faut un véritable partage de pouvoir, une responsabilité conjointe de l'intérêt collectif et pas seulement la mise au service de l'Etat de la capacité des associations.

✓ *Une personne me demande ce qu'est la FONDA, pouvez-vous l'indiquer ?*

Monsieur WORMS

C'est une association de personnes physiques (150 adhérents avec un réseau considérable de partenaires) très engagées à des niveaux de responsabilité généralement importants dans la diversité du monde associatif mais qui ne viennent pas à la FONDA pour représenter leur secteur. Elles viennent au nom de leur engagement personnel pour partager, à partir de leur diversité d'entrée dans la vie associative, ce qu'elles ont en commun, pour réfléchir ensemble aux questions nouvelles qui se posent aux associations, pour faire valoir les valeurs communes de l'engagement associatif afin de les porter sur la « place publique » et éventuellement les transformer en capacité d'intervention auprès des pouvoirs publics.

La FONDA est ainsi à l'origine :

- du droit des étrangers à former une association dès sa création en 1981,
- de la création des institutions de représentation du monde associatif, CNVA, CPCA (conseil national de la vie associative, conférence permanente des coordinations associatives),
- de la charte d'engagements réciproques qui a été signée au centième anniversaire de la loi de 1901 entre le gouvernement et la CPCA,
- nous avons aussi, par exemple, beaucoup travaillé avec Coluche pour l'aider à créer les Restos du Cœur.

Bref, la FONDA, à partir de cette démarche d'engagement personnel d'individus pour développer les utilités communes du monde associatif, a été porteuse de beaucoup de réflexions et de propositions nouvelles.

Nadine RICHEZ BATTESTI

Monsieur MARTOCQ

Nous allons entrer avec vous dans le cœur de la structure avec l'organisation des associations, les tensions, et les conflits qui peuvent naître entre la logique gestionnaire et celle du militant.

Madame RICHEZ BATTESTI

L'exposé de Jean Pierre Worms a permis de mettre en évidence la diversité des associations et le fait qu'il est difficile de comparer ces « toutes petites » associations émergentes, non encore institutionnalisées, et les plus vieilles associations dans le champ du sanitaire et social, du handicap et de l'éducation populaire qui sont souvent fortement institutionnalisées, fortement appuyées par des structures fédératives. Les éléments que l'on peut tirer sur ces « grosses » associations ne sont pas tout à fait applicables aux toutes petites voire aux associations de fait (non déclarées).

Deuxième élément : la politique publique s'est transformée, que ce soit au niveau national ou au niveau des collectivités territoriales. De ce fait, les associations assurent de plus en plus la mise en œuvre des missions de services publics, elles sont rémunérées pour ce faire dans le cadre des subventions. Elles ne sont rien d'autre que la contrepartie d'une mission productive assumée par ces associations et la rémunération d'un acte productif.

D'une certaine manière on est aujourd'hui en présence d'un grand nombre d'associations entrées en économie, qui ont à mettre en œuvre des stratégies de gestion proches de celles d'autres structures. Il y a par contre une différence : l'enjeu du projet social qu'elles partagent et l'association autour de celui-ci, se réactualise en permanence.

Dans les grosses associations, ont été créées, des fonctions intermédiaires qui permettent dans un certain nombre de cas de maintenir le couplage entre les lieux de décision et d'action tant en lien avec les bénévoles qu'avec les salariés. Mais bien souvent dans les petites structures associatives on peut observer des tensions entre les lieux d'action et les lieux de décision dès le moment où l'on a deux ou trois salariés dans l'association.

Il est difficile de comparer ce qu'il se passe dans l'une ou l'autre des associations mais on mesure que dans un certain nombre de cas l'enjeu est de créer des organes de pilotage capables d'articuler les projets et la mise en œuvre concrète de la gestion des hommes et de l'activité.

On observe un certain nombre de tensions qui vont s'exprimer notamment par les difficultés de l'articulation entre logique gestionnaire et logique militante. Il va y avoir souvent des tensions entre bénévoles et salariés parce qu'on oublie d'associer les salariés aux projets de l'organisation. Le projet associatif est porté par les bénévoles, par les administratifs mais le salarié en tant que tel n'y est pas associé. Et paradoxalement on attend de lui qu'il soit un salarié militant, bien souvent taillable et corvéable à merci. On a donc une tension forte entre les salariés d'une association et les militants bénévoles et les associations qui fonctionnent bien sont celles qui réussissent le couple président et dirigeants salariés ou bénévoles et salariés dans leur ensemble. On revendique toujours le projet en milieu associatif mais il est insuffisamment partagé : dans les formations on met souvent d'un côté les bénévoles et de l'autre les salariés et on a du mal à concevoir l'articulation entre les deux.

Le deuxième élément de tension va être lié au creusement entre les dirigeants et les exécutants qu'ils soient salariés ou bénévoles. Dans un certain nombre de cas, les dirigeants vont considérer que le projet suffit à gérer. Or le projet n'est pas un substitut aux outils de gestion, il est ce qui va servir de ciment, d'élément pour construire l'outil de gestion adapté au projet. On peut là encore avoir des tensions entre dirigeants et exécutants.

Le troisième lieu de tension émerge de la mise en conformité : dans le cadre de financements publics renforcés, dans le cadre de dispositifs publics d'emploi les injonctions à l'évaluation et à une évaluation assez normalisée, très souvent quantitative amènent l'association à se mettre en conformité avec des logiques gestionnaires qu'elle a dans un certain nombre de cas du mal à mettre en œuvre voire qu'elle va même rejeter.

Quels sont les enjeux à partir de ces tensions que l'on peut très rapidement repérer ? Les enjeux vont tout d'abord être en matière de formation : dans une formation conjointe des bénévoles et des salariés à la fois sur le projet mais aussi sur le management associatif et sur la manière d'associer la dernière des parties prenantes que sont les usagers, dont on parle très souvent mais qu'on sait mal associer directement.

Le deuxième enjeu va concerner tout ce qui a trait à l'accompagnement, à la gestion en termes de pédagogie de la gestion, d'apprentissage de mutualisation, on n'a pas toujours besoin d'avoir en interne l'ensemble des ressources et des compétences nécessaires mais on doit pouvoir s'appuyer sur des formes de mutualisation. Et en interne de l'association la base du projet associatif est aussi ce formidable projet éducatif qui a traversé toute l'éducation populaire mais dont on a le sentiment que parfois il tend à disparaître, peut-être parce que l'enjeu gestionnaire est dominant mais d'une certaine manière l'association était un remarquable lieu de formation. On a parfois l'impression qu'aujourd'hui qu'il serait nécessaire d'externaliser la formation mais il faut remettre la formation permanente ou l'autoformation au sein même de l'association.

C'est un enjeu important mais il y a aussi cet enjeu qui consiste à construire des outils de gestion associatifs. On ne transpose pas immédiatement la gestion qui viendrait de l'entreprise classique à une entreprise associative. Certes il faut renforcer ces outils de gestion mais être également capable de créer des outils de gestion prenant en compte le projet, valorisant cet ajustement de projets mais qui rendent compte aussi de la contribution de l'association au lien social, au développement local, à la création de richesse sur un territoire au sens large.

L'un des enjeux aujourd'hui est peut-être dans cette combinaison « de gérer et militer », savoir gérer pour pouvoir à nouveau militer et pour prouver qu'y compris sur des biens et services sur lesquels les associations vont entrer en concurrence avec des entreprises classiques, elles ont une capacité réelle à produire bien voire mieux que les entreprises classiques. Il y a un enjeu à mettre en évidence : gérer n'est pas forcément perdre son âme mais que c'est aussi recréer les moyens d'une certaine efficacité naissante, la combinaison d'un projet social et d'une dimension économique.

✓ *Pourquoi les emplois aidés s'adressent d'abord à l'embauche de rmistes et non pas à la pérennisation en fin de parcours, les emplois jeunes de personnes devenues compétentes ?*

Monsieur GUINDE

Dans notre département malheureusement, nous comptons 70.000 rmistes, vous savez tous ce que représente être bénéficiaire du RMI. Nous avons pris, par des politiques volontaristes, la décision de faire en sorte de sortir un maximum de nos compatriotes de cette situation car ce n'est pas un état permanent. Les chômeurs sont dans la même situation mais la tâche de notre société dans notre département a un coût pour les finances qu'on est obligé de considérer et les finances sont aussi les vôtres. Cela nous fait obligation de nous tourner vers ces rmistes.

Les mesures que nous encourageons le plus sont celles concernant les rmistes, ce qui ne veut pas dire qu'il faille se désintéresser des autres possibilités offertes à travers d'autres types de contrats mais je comprends votre question : nous avons eu des emplois jeunes que nous avons formés, ils ont travaillé pendant des années à nos côtés, ils nous ont rendu d'énormes services et nous sommes obligés de nous en séparer car les aides concernant leur salaire ont cessé suite aux décisions gouvernementales de ces derniers mois. On nous demande de recommencer avec d'autres !

Il y a là une démarche gênante, qu'il faut regarder de façon positive. Avoir aidé un emploi jeune pendant quelques années à acquérir des compétences, à se former

pour enfin cesser son activité auprès de vous, fait que vous avez contribué, même si son départ vous gêne, à lui faciliter une insertion dans la vie professionnelle et c'est le cas d'un certain nombre. Et l'action que vous allez démarrer avec d'autres personnes qui connaissent d'autres difficultés fait partie de cet élan de solidarité que nous nous devons les uns, les autres. On peut regretter le départ de quelqu'un d'opérationnel, de qualifié, qui rend beaucoup de services mais il faut penser que nous devons tourner notre regard vers d'autres qui malheureusement aujourd'hui sont dans une situation désespérante, vers lesquels nous allons tendre nos efforts.

Il y a des possibilités de trouver des aides mais qui ne s'adresseront pas aux mêmes personnes avec lesquelles vous aviez l'habitude de travailler jusqu'à maintenant mais nous n'avons pas d'autres possibilités que d'utiliser les moyens qui sont à notre disposition.

Monsieur WORMS

Il ne faut pas oublier que les emplois jeunes étaient dédiés à l'émergence de nouveaux services (d'où leur appellation « nouveaux services – emplois jeunes »), ce dispositif était conçu pour explorer de nouvelles utilités sociales à remplir, notamment en matière de lien social dans les quartiers, dans la politique de la ville. Ce n'est pas le seul facteur mais la suppression des emplois jeunes a été l'arrêt d'un certain nombre d'activités notamment la mise en faillite de petites associations dans les quartiers et c'est l'un des facteurs qui peut expliquer la crise que l'on a connue. L'arrêt des emplois jeunes n'est pas seulement celui des personnes concernées mais également le problème de l'activité qu'elles remplissaient. Et la rupture dans la continuité de cette activité et dans son développement est un phénomène très grave, reconstruire va prendre du temps, il y aura une césure très inquiétante.

Madame RICHEZ BATTESTI

En France nous sommes confrontés de façon importante à une instabilité des politiques publiques. A partir du moment où les associations sont un outil des politiques publiques de l'emploi, il est bien évident que les associations sont en tête de ligne pour assumer la prise en charge de cette instabilité importante. On le voit sur les emplois jeunes mais pas seulement.

Les structures d'autre part qui ont souvent pu pérenniser leurs emplois jeunes sont celles, qui, quand elles les ont recruté les avaient clairement inscrits dans un projet et non pas dans un recrutement autour d'un effet d'aubaine. A partir du moment où les emplois jeunes ont été recrutés dans le cadre d'un projet avec adhésion à ce projet, on se rend compte que la pérennisation des emplois est beaucoup plus importante. Cela se voit notamment dans le champ de la culture par des enquêtes qui y ont été menées.

Il ne faut pas négliger à certains moments la responsabilité que peuvent avoir des associations, à utiliser dans des logiques d'effet d'aubaine pour réaliser une partie de leur activité, des personnes qui bénéficient de contrats aidés et qui ne construisent pas en interne les possibilités de la pérennisation. Il y a les deux niveaux : l'instabilité mais aussi le projet constitue l'un des espaces qui est une opportunité de pérennisation de l'emploi jeune. Il faudra cependant à un moment que la France s'interroge sur les successions de mesures diverses et variées en direction de publics cible. Il vaut mieux être aujourd'hui rrmiste dans un certain nombre de cas pour avoir accès à des choses qu'être femme. Et il vaut mieux être femme, jeune, rrmiste, si possible avec un petit handicap, d'origine étrangère et alors on a plus de facilité à bénéficier d'une mesure temporaire dont on n'est pas certain ensuite qu'elle s'inscrive dans la pérennité.

Questions/réponses

Monsieur MARTOCQ

Vous faites sur les petites fiches qui me parviennent beaucoup de propositions, je ne peux pas toutes les reprendre mais le Conseil Général vous répondra.

✓ Peut-on pérenniser le contrat aidé grâce au système du chèque emploi associatif ?

Monsieur GUINDE

Nous n'avons pas les éléments de réponse pour le moment, vous recevrez une réponse plus formelle dans votre association.

✓ *Y a-t-il un moyen juridique de rétribuer les bénévoles ?*

Monsieur WORMS

Des dirigeants bénévoles sont rétribués dans de grands réseaux associatifs. Il ne faut pas confondre bénévolat et volontariat, on travaille beaucoup actuellement sur la mise en place d'un volontariat. Le volontariat est le fait de donner de son temps pour une période donnée moyennant une rétribution minime. Les pompiers volontaires par exemple touchent un minimum de rétribution. Le volontariat concerne un temps d'activité avec un salaire limité, une indemnité pour se mettre à disposition d'un projet collectif d'intérêt général. Le bénévolat est par définition un acte s'inscrivant dans la gratuité.

✓ *Peut-on enfermer les bénévoles dans un statut ? N'est-ce pas les faire entrer dans un schéma ?*

Monsieur WORMS

L'essentiel aujourd'hui est de travailler sur la valorisation de l'expérience acquise, de la compétence acquise, la VAE dans l'activité bénévole. Dans certains cas, c'est la possibilité à partir de l'expérience acquise dans le bénévolat, d'entrer dans une activité rémunérée, c'est-à-dire d'accéder à des diplômes grâce à l'activité bénévole débouchant ainsi sur des perspectives d'emploi. Mais la valorisation de l'activité bénévole ne concerne pas seulement l'accès au salariat mais aussi la reconnaissance au sein des réseaux associatifs de la compétence acquise des bénévoles en tant que bénévoles pour leur faciliter l'accès à un meilleur partage de responsabilités en matière de gestion avec les salariés et pour améliorer le statut du bénévole dans l'association.

Il y a par ailleurs dans le statut du bénévole des problèmes de protection et d'assurance qui sont tout à fait essentiels. Il faut les résoudre évidemment. Mais

faut-il pour cela un statut des bénévoles ? L'idée de statut du bénévole est un défaut très français où l'on veut absolument avoir un encadrement juridique de n'importe quelle activité, y compris celle de citoyen. Pourquoi pas un statut de citoyen ?

✓ *Nous savons pour des raisons structurelles et culturelles que le bénévolat associatif trouve son personnel bénévole dans le monde des fonctionnaires. Pourquoi alors ne pas envisager un statut de bénévole toujours lié aux collectivités ?*

Monsieur WORMS

Je suis assez réticent à la démarche de codification dans le droit de toutes les activités humaines, où va-t-on s'arrêter ? En revanche il est à préciser les conditions dans lesquelles les gens interviennent dans la construction d'un bien public, c'est autre chose et il y a notamment des problèmes de protection, de reconnaissance à développer.

Madame RICHEZ BATTESTI

C'est un terme assez français, un débat assez français mais étant donné la question des responsabilités qui pèsent sur un certain nombre d'administrateurs, on peut s'interroger sur la nécessité d'une meilleure protection d'un certain nombre d'administrateurs, ce qui de mon point de vue doit être distingué de la question du statut.

L'un des enjeux est celui de la reconnaissance des compétences des bénévoles et en tant que directrice d'un Master, je reçois des gens qui vont demander la validation des acquis de l'expérience, toute la difficulté concerne la traçabilité. Dans le cadre d'un contrat de travail on va avoir des fiches de paie, des descriptions éventuellement du contrat, etc... Mais dans le cadre d'un bénévole qu'y a-t-il de commun entre le bénévole qui va faire deux heures ponctuellement de temps en temps et celui qui va être président d'une grosse association (qui va avoir à gérer des budgets) ? Nous sommes confrontés à la difficulté de la traçabilité et la preuve de l'expérience réalisée par le bénévole pour pouvoir mettre en œuvre une validation des acquis de l'expérience.

Enfin il faut prendre en compte la difficulté de la validation des acquis de l'expérience qui coûte un minimum d'argent puisqu'elle doit être accompagnée et qu'il est difficile de faire financer sa prise en charge dans le cas notamment de gens ayant eu des parcours dans de petites associations. Il y a un enjeu pour nous de trouver les moyens de cette prise en charge et de la faire reconnaître, ce qui suppose une certaine traçabilité (du parcours associatif).

Monsieur MARTOCQ

Concernant le nouveau type de relations qui s'est établi entre les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, ce n'est pas simple. On sait que bon nombre d'associations vivent grâce aux subventions.

Guy Roustang

Je voudrais élargir le problème au risque de paraître général, un peu abstrait, mais avant d'aborder des questions que vous avez déjà eu l'occasion d'aborder avec André Guinde durant les ateliers il faudrait voir les problèmes de politique générale qu'il ne faut pas sous estimer. L'enjeu de savoir pour nos sociétés si on va être à même de donner au monde associatif en général au moins la même importance que celle qu'ont aujourd'hui les organisations professionnelles, patronales et syndicales. C'est un très grand enjeu et on ne peut pas éviter de l'aborder. Nous sommes à cet égard au début de nouvelles réflexions, c'est un vaste chantier qui s'ouvre à nous aussi bien en tant qu'acteurs associatifs que responsables d'administrations ou responsables politiques.

La difficulté vient du fait qu'il est impossible (trop simplement) de plaquer des critères d'efficacité, de performance venant de secteurs privés au monde associatif et c'est une question importante. Il faut qu'il y ait, pour progresser, un effort parallèle du monde associatif pour qu'il soit plus au clair sur la cohérence à assurer entre les moyens humains, financiers dont ils disposent, les objectifs qu'il poursuit et les résultats qu'il obtient. Les pouvoirs publics ne peuvent pas donner un blanc seing aux associations, il faut cette réflexion du monde associatif pour assurer une meilleure cohérence, une meilleure efficacité.

Tout ceci suppose aussi des milieux administratifs et politiques une autre appréhension et compréhension de ce que font les associations. Toute une série de travaux a mis sur le devant de la scène la notion d'utilité sociale, mieux vaudrait parler d'utilité pour la société donc d'utilité sociétale du monde associatif. C'est un problème assez grave dans la mesure où l'on a vu ces derniers temps la disparition au niveau du gouvernement de la délégation interministérielle pour le secteur social et solidaire. Cette disparition est très symbolique : dans le monde politique actuel le monde associatif n'est pas pleinement reconnu. Il faut rêver à une autre place de ce monde associatif et c'est peut-être malgré toutes les difficultés que nous avons au jour le jour pour le maintien de la survie de notre association qu'il faut avoir cette grande perspective.

Il faut s'interroger sur ce qu'est cette utilité sociale, cette utilité sociétale. On est en train, grâce à divers travaux qui sont assez convergents, d'aboutir à la mise en valeur de certaines notions. Le travail que nous avons fait avec le collège coopératif a permis de progresser et les travaux qui ont été faits ont été repris au niveau national par Jean Gadrey.

On pourrait décomposer cette notion d'utilité sociale : ce qui est utilité interne et utilité externe. Beaucoup de structures qui travaillent dans le domaine de l'insertion par l'activité économique voient un questionnement trop simpliste : combien d'emplois créés ? Combien de personnes qui sont passées par vos structures ont trouvé un emploi ? Ce critère est certainement très important mais il faut aussi prendre en compte d'autres critères : la qualité de l'accompagnement individuel des personnes pour résoudre les problèmes d'ordre éducatif, de logement, de santé. Quelle a été cette qualité de l'accompagnement qui a permis à ces personnes de s'exprimer, de retrouver confiance en elles-mêmes et d'acquérir des compétences ? Et on voit tout l'intérêt de cette question de la valorisation des acquis de l'expérience.

Utilité interne qui va bien au-delà de critères trop simplistes que l'on veut imposer souvent aux associations. Utilité externe aussi en ce sens qu'indépendamment de tout ce qui aura pu être fait pour les membres de l'association en interne, il y a l'impact sur l'environnement social. Je voudrais prendre un exemple d'un Jardin de Cocagne dans notre région qui permet à des centaines d'enfants des écoles avoisinantes de venir jardiner, de s'initier à l'environnement. Voilà ce que disait ce jardin : *ce sont non seulement les enfants des quartiers qui découvrent comment poussent les légumes mais aussi leurs familles, leurs proches. Il faut voir l'étonnement et la joie des parents lors de la kermesse du jardin devant ce brassage culturel et générationnel pour se convaincre des effets externes de ce type d'action.*

Il y a donc un grand intérêt pour assurer une certaine mixité sociale, pour lutter contre les cloisonnements de plus en plus importants dans notre société : la façon dont chacun s'enferme dans son secteur.

Il faut essayer d'explicitier cette notion de l'utilité sociale et la décomposer en utilité interne et utilité externe afin d'essayer de clarifier différents domaines de cette utilité sociale. On peut indiquer trois domaines à titre provisoire :

- un domaine d'utilité sociale en ce sens qu'on va surtout privilégier la lutte contre l'exclusion, la pauvreté, les inégalités,
- un volet qu'on peut mesurer de façon économique c'est-à-dire les richesses qui ont été créées, monétaires et non monétaires,
- les dépenses sociales qui ont été économisées qui devrait être de mieux en mieux mises en valeur.

Un psychiatre venant visiter un jardin était étonné de retrouver un patient qu'il n'avait pas revu depuis des mois qui avait retrouvé un équilibre grâce à une activité, le jardinage en particulier. Peut-on calculer les dépenses économisées parce qu'un certain nombre de gens ont pu retrouver un équilibre personnel ?

Il y a la façon dont certaines personnes à qui on offre une activité peuvent retrouver un certain équilibre. Récemment, on voyait une personne qui était considérée par les

accompagnateurs sociaux comme incapable d'avoir un emploi, qui avait retrouvé un équilibre et rendait service à une trentaine de personnes qu'elle pouvait conseiller.

Il y a du point de vue économique toute une série de critères à mettre en valeur. L'idée générale est d'augmenter la visibilité sociétale de ce que nous faisons pour accroître notre légitimité. Je voudrais indiquer qu'il est important pour nous de trouver des critères et des indicateurs permettant d'améliorer le dialogue entre financeurs et associations. Tout un travail est à faire pour assurer un meilleur dialogue qui consistera à amener des instances de contrôle et de financement sur le terrain pour voir ce qu'il s'y passe réellement.

Monsieur WORMS

Nous sommes entrés dans un stade où il ne s'agit plus seulement pour la puissance publique de déléguer une mission de service public en contrepartie d'un paiement mais de coproduire un bien public à partir d'un apport différent (y compris financièrement) entre ce qu'apporte la collectivité publique et l'association. Celle-ci du point de vue du service est sur une autre rationalité, une autre compétence, souvent ce qu'on appelle la compétence d'usage, la rationalité d'usage.

Prenons comme exemple l'organisation d'un transport public dans une cité, il est évident qu'il n'est pas la peine d'avoir des ingénieurs remarquablement compétents qui vont calculer le coût, les arrêts, les fréquences, la taille des bus si les gens n'y montent pas. Pour qu'ils y montent il faut que le projet d'organisation du réseau de transport corresponde à la façon dont ils vivent dans leur quartier et ce sont les gens du quartier qui le savent et non pas les ingénieurs. Pour construire convenablement ce réseau de transport, les associations, dans la mesure où elles sont le vecteur ascendant de l'émergence d'une demande sociale, sont porteuses d'une autre rationalité, d'une autre compétence.

Il y a vraiment coproduction d'une utilité collective et non pas simplement utilisation de l'association comme bras armé de la puissance publique pour mettre en œuvre sa politique. Et du même coup, ce qu'il faut financer dans l'association n'est pas seulement le service qu'on lui demande mais le projet associatif. Et quand il y a des

têtes de réseaux associatives qui mobilisent en termes de formation toute une série de moyens, de valoriser l'engagement bénévole pour en faire un apport à la politique publique, cette fonction de tête de réseau n'est pas reconnue et convenablement financée.

Questions/réponses

✓ *L'interface entre l'association et l'institution territoriale est souvent un dossier et un fonctionnaire qui applique des règlements restrictifs en amont. Ne serait-il pas préférable que les associations rencontrent directement les élus ?*

Monsieur GUINDE

L'instruction des dossiers est faite par les fonctionnaires des services, c'est l'aide à la décision qui est valable pour n'importe quel fonctionnement d'une institution. Mais ce ne sont pas les fonctionnaires qui rendent un arbitrage, ce sont les élus qui prennent leurs responsabilités.

Concernant les rencontres avec les élus, si la question est de rencontrer l' élu à la vie associative pour défendre son dossier c'est impossible en termes de temps. Si par contre le Département a été divisé en 57 cantons c'est bien pour qu'il y ait sur le terrain 57 conseillers généraux auprès de qui vous pouvez venir défendre vos projets, qui me seront répercutés après avis, ce qui va grandement faciliter le contact entre l'institution et le service que j'ai l'honneur d'animer dans le cadre du fonctionnement de la vie associative.

Il n'en demeure pas moins, et beaucoup d'entre vous l'ont fait, qu'à des demandes de rendez-vous j'essaie de répondre au maximum dans la mesure de mes disponibilités pour vous accorder le temps que vous méritez afin de venir nous faire part soit d'une difficulté particulière soit d'une activité nouvelle que vous envisagez soit d'une difficulté passagère. En définitive, tout ce qui fait que vous avez besoin de rencontrer les élus.

Monsieur MARTOCQ

On dit souvent que les élus en France et dans les institutions ont du mal face à la technostructure, on le dit de l'Etat, les ministres n'arrivent jamais à obtenir ce qu'ils veulent de leur administration, au Conseil Général est-ce vrai ?

Monsieur GUINDE

Il peut y avoir ici ou là quelques blocages, quelques fixations mais nous sommes tout à fait disponibles pour répondre à l'attente des concitoyens, notamment lorsqu'il s'agit des mouvements associatifs. S'il y a des difficultés et que j'en ai connaissance j'essaierais d'y pallier.

Madame RICHEZ BATTESTI

Je voudrais signaler non pas que les préoccupations financières et d'accès à l'argent soient secondaires mais elles apparaissent systématiquement comme préoccupations centrales. Souvent elles masquent ou contribuent à masquer que l'enjeu est celui d'associer des ressources à des activités Elles masquent également le fait que l'association perd son cœur de métier ou qu'elle n'a pas réussi à combiner son projet et le fonctionnement associatif. Des organismes comme ESIA qui interviennent sur de l'appui à la pérennisation d'activités notamment de l'insertion économique et le diagnostic qui est fait est que bien souvent la question financière amène à poser celle de l'articulation entre le projet et le fonctionnement associatif.

Monsieur ROUSTANG

C'est ce que les personnes qui analysent un dossier venant d'une association ont en tête, et je voudrais donner la parole à quelqu'un qui a été interviewé, qui vient de l'administration du travail : *les agents sont souvent formatés pour travailler sur des projets éligibles mais qui doivent entrer dans un cadre extrêmement précis, si bien que des projets intéressants seront considérés comme illégitimes alors qu'il faudrait aider à leur formalisation.* C'est la question qui a été évoquée : comment essayer de laisser place à l'innovation ? Comment permettre à des projets innovants, qui n'entrent pas dans nos cadres administratifs habituels de se formaliser, de mieux se fonder pour engager le débat avec l'administration ? C'est un point très important.

Il y a bien un gros effort du Conseil Général pour favoriser l'autodiagnostic, c'est-à-dire l'analyse interne de l'association, de sa gestion. Pourrait-on développer à l'avenir cette idée d'autoévaluation permettant de mieux mesurer l'utilité sociale ?

Arrivée de Monsieur le Président du Conseil Général : Jean Noël GUERINI.

Monsieur MARTOCQ

Nous sommes en train de parler, Monsieur le président, des subventions et de tous les problèmes de critères d'allocation de celles-ci, toutes les questions posées par le monde associatif dans ses rapports avec le Conseil Général au regard des sommes que vous distribuez puisque vous êtes avec 80 millions d'euros le premier donateur.

✓ *Quels sont les critères pour recevoir des subventions ? Sont-ils très clairs ?*

Monsieur GUINDE

Il y a deux types d'associations : les associations sportives où il est relativement facile d'établir des critères parce qu'on joue à un certain niveau, parce qu'on pratique un certain nombre de disciplines ou une seule selon qu'on soit un club omnisports ou non, parce qu'on a un nombre de licenciés, parce qu'on a des déplacements. Il est facile d'établir des critères qui permettent de faire le calcul des subventions attribuées aux associations sportives.

Il y a aussi une masse d'associations dont la plupart d'entre vous faites partie qui interviennent sur des secteurs tellement différents, tellement variés, à des tailles tellement diverses qu'on ne peut pas avoir de critères permettant de mettre les choses « en colonnes et en lignes ». Il y a cependant quand même le dossier qui vous ennuie d'ailleurs, vous considérez qu'il est difficile à remplir mais il nous permet d'avoir un compte-rendu d'activité, un bilan réalisé, un budget prévisionnel, un nombre d'adhérents, un certain nombre de renseignements qui nous permettent de nous faire une opinion de votre situation. Etes-vous dans le cadre d'un partenariat ? La ville dans laquelle vous êtes basé vous aide-t-elle ? Y a-t-il d'autres partenaires financiers qui vous accompagnent ?

Ces renseignements ne sont pas des critères mais ils permettent de se faire une opinion pour ne pas donner de façon arbitraire des sommes que vous jugez et que vous jugerez toujours insuffisantes, mais nous le comprenons parfaitement.

✓ *Quand une demande est rejetée on peut le comprendre mais en général nous n'en sommes pas informés ce qui nous pose des problèmes dans nos activités.*

Monsieur GUINDE

Nous sommes face à un véritable problème et cette question en rejoint une autre où certains se plaignent du fait que nous avons limité les dates de dépôt des demandes de subventions avec quelque souplesse. Il n'en demeure pas moins que pour essayer de prendre en compte la totalité des demandes à répartir sur une enveloppe que met à ma disposition le président et l'ensemble de mes collègues élus mais qui n'est pas extensible, de façon la plus raisonnable possible, on ne peut pas le faire en l'espace de 15 jours.

J'ai donné des instructions aux services pour qu'il en soit ainsi : il faut essayer très rapidement d'écarter les subventions qui ne seront pas éligibles pour en faire part aux associations le plus rapidement possible. Je sais que lorsqu'on compte sur l'éventualité d'une subvention on peut être amené à prendre des engagements et si la réponse est négative on est en difficulté. Je vous incite cependant à faire attention : ne prenez pas trop d'engagements sans avoir l'assurance que votre demande sur un projet a des chances d'aboutir pour ne pas vous mettre en grande difficulté. Je vous promets cependant que nous ferons des efforts pour que cette communication soit faite dans les délais les plus brefs.

✓ *Lorsqu'on reçoit un financement il faudrait qu'il n'intervienne pas quelques mois après la décision, ce qui pose des problèmes de fonctionnement.*

Monsieur GUINDE

Nous essayons de faire en sorte notamment en ce qui concerne les règlements dus aux associations que les financements partent au mandatement le plus rapidement possible. Il y a aussi le trésorier départemental qui entre en compte, des délais qui

sont incompressibles. Mais je reconnais qu'il arrive parfois que certaines associations perçoivent leurs subventions avec un peu trop de retard par rapport à la date auxquelles elles ont été votées.

✓ *Face aux nouvelles compétences confiées au Conseil Général peut-on connaître, Monsieur le Président Guérini, les nouvelles orientations du Département et notamment peut-on envisager des conventions pluriannuelles ?*

Monsieur le Président GUERINI

Je vous répondrai dans mon discours mais c'est une innovation que nous souhaitons apporter très rapidement dans ce domaine. Je parlerai de contrats triennaux mais tout autant que les associations sportives, culturelles, socioéducatives apportent les résultats que nous attendons, ce doit être un partenariat constant et efficace.

✓ *Nous aimerions connaître votre position sur la mise en place de locaux, des aides autres, avez-vous des structures permettant de répondre à ces questions ?*

Monsieur GUINDE

Nous avons été très sensibles au cours des ateliers départementaux sur ces problèmes, et plus particulièrement pour les associations marseillaises, sur les problèmes de locaux. Nous y avons réfléchi, nous avons quelques pistes mais je laisse le soin au président de répondre à cette question.

✓ *Quand une subvention est refusée, peut-on faire un recours ?*

Monsieur GUINDE

Il n'y a pas une chambre d'appel au Conseil Général concernant les associations mais il y a toujours la possibilité de rencontrer l'élu de votre canton, l'élu délégué à la vie associative pour que s'il y a un traitement qui n'a pas été honoré on puisse voir avec vous non pas pour répondre sur le champ mais comment dans le temps on peut répondre à votre attente et ne pas vous mettre en difficulté.

Monsieur WORMS

Sur la démarche générale, j'ai été très intéressé lorsque vous avez annoncé que vous alliez travailler sur une charte d'engagement. Il est tout à fait essentiel d'arriver à construire dans un commun accord des règles du jeu de ces relations qui comprennent le financement pluriannuel, les délais de versement. Il faut, en cas de partenariat, que chacun soit clair sur les raisons pour lesquelles il s'engage (sur ce partenariat) et ce qu'il prend comme engagement moral autant que procédural l'un vis-à-vis de l'autre et l'autre vis-à-vis de l'un.

Sur ces problèmes particuliers la FONDA a des correspondants, des amis, des associations qui se créent en région. Il existe une FONDA Provence Alpes Côte d'Azur qui travaille à Marseille, qui a dans son champ d'activité à faire tout un travail d'analyse comparative des chartes d'engagement réciproques qui ont été signées entre les collectivités locales et les associations, et notamment dans le cadre de la décentralisation qui est l'un des autres chantiers de la FONDA Provence Alpes Côte d'Azur. Sur la charte d'engagement qui est tout à fait essentielle, il y a énormément d'expériences qui commencent à se mettre en place à travers la France et ce serait certainement très utile de pouvoir les connaître et les analyser.

Madame RICHEZ BATTESTI

On sent bien l'importance à certain moment d'échanger en direct et pas simplement de façon médiatisée par un papier. On sent aussi fortement le besoin (dans tous les sens) de transparence de l'information et de meilleure connaissance réciproque des critères, sur la façon dont on finance, ce que l'on finance et l'objectif du financement. C'est bien dans les deux sens et il y a cet enjeu de transparence, de diffusion de l'information qui traverse l'ensemble du milieu associatif. Et c'est l'idée de réciprocité de cette information, de cette réflexion sur les critères.

Monsieur MARTOCQ

Quand on voit 60.000 associations, 2.000 associations qui se créent chaque année ce n'est pas simple, il faut qu'elles se fassent connaître et que le « subventionneur » sache qui elles sont et ce qu'elles demandent.

Madame RICHEZ BATTESTI

Je voudrais revenir sur l'enjeu du projet : éviter d'être dans des logiques simplement de guichet c'est à dire que l'interface se limite simplement au volet guichet et aller plutôt vers des logiques de renforcement des projets, de mise en avant de priorités et de garanties d'accompagnement. Il s'agit de logiques prioritaires « coconstruites » du côté pouvoirs publics et associatifs.

Monsieur ROUSTANG

Nous sommes tous conscients de nouveaux défis à relever, de nouveaux problèmes dans nos sociétés émergent comme la difficulté rencontrée par certaines personnes qui ne sont pas capables pour l'instant de prendre un emploi et qui ne devraient seulement pas relever de l'assistance. Ce sont tous les clivages anciens que l'on avait entre l'économique et le social, toutes ces questions se posent dans des termes différents. Des gens innovent, je pense aux lieux d'accueil de personnes en grande difficulté auxquelles on offre une activité. On est donc à la fois dans l'économique et dans le social et de nouvelles règles sont à inventer. Elles ne s'inventeront pas sans une collaboration étroite entre les associations (qui doivent rendre compte de ce qu'elles font, être capables d'exprimer ce que signifie l'utilité sociale de ce qu'elles font) et des instances de contrôle et de financement qui seront à l'écoute. Cette collaboration permettra d'inventer de nouvelles solutions.

Cette notion d'utilité sociale doit être mise en avant. En effet, on a dans nos sociétés modernes d'excellents indicateurs concernant nos performances économiques, nous n'en avons pas qui fassent consensus autour de l'utilité sociale et c'est une idée fondamentale sur laquelle il faut travailler ensemble.

Monsieur MARTOCQ

Avant de laisser le président du Conseil Général conclure ces assises et sans doute faire des annonces, je voudrais vous rappeler deux informations techniques. J'ai été très surpris par le nombre des questions qui sont arrivées, les services du Conseil Général les traiteront et tous ceux qui ont indiqué le nom de leur association auront des réponses. Je vous rappelle aussi qu'après le discours de clôture du Président Guérini vous pourrez vous retrouver pour discuter avec les élus qui sont dans

l'Atrium pour aborder les questions qui vous préoccupent avec eux, et nouer un dialogue concret.

Clôture des assises départementales de la vie associative

Monsieur le Président du Conseil Général

Monsieur Jean Noël GUERINI

Mesdames et Messieurs, c'est accompagné, et je salue la présence des élus, des conseillers généraux et en particulier celle d'un des maîtres de cérémonie grâce à qui nous devons cette grande manifestation, le vice-président André Guinde avec autour de lui Madame Ecochard, Madame Narducci, Monsieur Olmeta, Monsieur Jibrayel, Monsieur Vulpian, Monsieur Rossi et Monsieur Pezet, que je me présente à vous.

Je voudrais m'excuser de ce retard mais il m'arrive de temps en temps de travailler et j'avais quelques réunions ce matin. Je n'ai pas pu écouter l'ensemble des intervenants ni les questions qui étaient posées mais je voudrais saluer l'ensemble des universitaires que sont Madame Richez-Battesti, Monsieur Roustang et Monsieur Worms. Je voudrais vous saluer Monsieur Martocq, on ne vous écoute pas seulement sur France Inter mais même au Conseil Général.

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir dans notre très modeste Hôtel du Département et dans cet Atrium et je vous remercie d'avoir participé très nombreux pas uniquement aux Assises départementales de la vie associative mais aussi aux débats qui ont lieu depuis plusieurs semaines et depuis plusieurs mois.

Je profite de cette journée pour vous redire combien à mes yeux le rôle des associations est essentiel pour le maintien de la cohésion et le développement du lien social, la construction d'une société démocratique solidaire et fraternelle. Ce mot essentiel est sans doute trop faible, malheureusement, nous avons pu nous en apercevoir il y a quelques semaines dans différents départements, dans la région

parisienne. Dans les Bouches-du-Rhône il ne s'est pas trop passé d'évènements mais soyons prudents dans nos propos.

Clairement et très sincèrement, sachez que pour moi comme pour les conseillers généraux de ma majorité, votre travail, votre engagement sont indispensables et je dirai même irremplaçables. Avec 35.000 associations en activité et 3.000 qui se créent chaque année, je me réjouis que les Bouches-du-Rhône soient forts d'un tissu associatif dense, actif et inventif. Cette richesse est pour moi un facteur indéniable d'insertion sociale qui constitue un atout face aux exclusions de toutes sortes.

De très nombreux observateurs ont d'ailleurs fait de cette caractéristique l'une des raisons pour lesquelles dans notre département et à Marseille notamment, les violences urbaines qui ont éclatées récemment dans les banlieues françaises ne se sont pas produites. Nous le savons, nous ne sommes à l'abri de rien, et personne n'ignore les graves conséquences d'une crise sociale et identitaire qui n'épargne pas notre département.

C'est bien pour cela que vos associations, les permanents et les 550.000 bénévoles qui s'y investissent jouent un rôle dont on ne mesure jamais assez les effets. Outre les services qu'elles offrent à la population, elles sont à l'origine d'initiatives qui vont bien au-delà des intérêts ou de l'épanouissement de leurs adhérents.

C'est grâce, Mesdames et Messieurs, à votre démarche citoyenne et au souci de l'intérêt collectif qui vous guide que les Bouches-du-Rhône et Marseille constituent une exception qu'il nous importe, à nous élus, de consolider. Vous êtes de véritables relais qui enrichissent et font vivre l'action publique, par ailleurs je n'oublie pas que le secteur associatif compte dans notre département des Bouches-du-Rhône, 54.000 salariés et qu'avec ce volume il représente près de 9% de l'emploi dans notre département.

Ce niveau est loin d'être négligeable dans le contexte difficile que nous connaissons et je suis même persuadé avec beaucoup qu'il y a là un potentiel de développement qui ne doit pas être découragé. L'Etat, le gouvernement dont nous subissons le désengagement dans de trop nombreux domaines a d'ailleurs compris avec la crise des banlieues qu'il avait fait une très grave erreur en supprimant les emplois jeunes, la police de proximité et bien d'autres initiatives d'anciens gouvernements, notamment celles qui s'exerçaient dans l'ensemble du secteur associatif.

Ils correspondaient à un réel besoin et notre rôle d'élus de la République ne doit pas s'arrêter à un enjeu tout à fait politicien qui ne doit intéresser que le microcosme politique mais bien au-delà l'intérêt public, l'intérêt de l'ensemble de nos concitoyens. Et lorsque je vois dans la crise des banlieues que le nouveau gouvernement sans a priori politique a réduit les crédits de centaines de milliers d'associations qui intervenaient dans les quartiers, dans les banlieues difficiles, pour les remettre trois ans après à équivalent de niveau, c'est une erreur politique.

Les associations qui interviennent dans des quartiers difficiles, tendent la main à des citoyens dans la misère, dans la pauvreté absolue ce n'est pas par plaisir mais parce qu'il y a un besoin essentiel. Heureusement qu'à Marseille et dans l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône, vous, responsables associatifs, intervenez sans état d'âme mais avec le plus grand respect pour les personnes qui sont dans une misère extraordinaire. Vous leur tendez en permanence la main et notre rôle d'élu est d'être à votre écoute, prendre en compte en permanence les propositions que vous nous faites, la dimension sociale, économique, citoyenne, l'ensemble des problèmes qui se posent sur le terrain.

Sans vous, Mesdames et Messieurs, que serions-nous, nous les élus, sans être à votre écoute ? Nous élus, et moi le premier, nous n'avons pas la science infuse comme nous n'avons pas de réponse à tout. Il y a des problèmes qui sont aujourd'hui et qui seront demain de la responsabilité du Conseil Général mais certains problèmes sont uniquement de celle du gouvernement : l'emploi, le logement, la santé, les immenses problèmes de société.

Et le retour aux emplois aidés vient bien tardivement corriger cette décision néfaste. J'en profite pour vous rappeler que le Conseil Général désormais seul gestionnaire du RMI met en œuvre dans ce cadre les contrats d'avenir permettant aux associations notamment la création d'emplois d'utilité sociale et collective en recrutant des allocataires du RMI. Dans un entretien ce matin j'ai dit que le Conseil Général était prêt dans les 18 mois à venir, à créer 10.000 emplois dans le cadre du RMI c'est-à-dire de l'insertion celle-ci impliquant une formation ;

Et si nous avons mis en place des contrôles, ce n'est pas uniquement par rapport à la dimension humaine, aux problèmes uniquement liés à la perception du RMI. Nous ne souhaitons pas faire du RMI par ces contrôles un enjeu financier parce que nous avons à faire à des femmes, des hommes, des êtres humains avant tout. Et notre rôle est de voir pour chaque dossier si chaque rmiste va dans le bon sens et si les contrats d'insertion sont véritablement pris en compte.

En m'adressant à vous, Mesdames et Messieurs, je voudrais vous dire que malheureusement des rmistes ne pourront jamais avoir un emploi pour des raisons de santé, pour des raisons liées à leur vie de famille, à leur vie privée, ceux-là qui ne connaîtront jamais le bonheur, nous Conseil Général devons en faire plus pour eux. Nous devons leur apporter ce brin de bonheur qui leur manque.

On peut par contre être rmiste à 25 ans, on peut connaître des problèmes d'emploi, de chômage mais il faut se battre et avec vous, de 25 ans à 65 ans on ne peut pas être toute sa vie rmiste. Et c'est pourquoi il est fondamental que nous propositions dans le cadre de l'insertion la création de ces 10.000 emplois. Il y va de notre responsabilité politique mais aussi de la vôtre, vous qui représentez une force fondamentale, que vous puissiez prendre en compte cette dimension et créer des emplois dans le cadre des contrats d'avenir. Nous sommes là pour vous y aider.

Le Conseil Général a depuis longtemps conscience du rôle vital que vous jouez dans notre société. Il ne se trompe pas en étant plus que jamais décidé à soutenir le fonctionnement et l'équipement de vos associations ainsi que les actions que vous menez. C'est pourquoi, nous avons créé une délégation à la vie associative animée avec enthousiasme, passion, compétence et rigueur par le Vice-Président

André Guinde. C'est aussi pour cela que nous soutenons chaque année les initiatives de quelques 8.000 associations grandes ou petites. Pour moi il n'y a pas de différence entre une grande association qui est connue dans tout le département (qui y rayonne) et la toute petite association qui joue un rôle essentiel dans un quartier de Marseille, dans une ville moyenne, dans le plus petit village de notre Provence profonde. Un soutien qui a atteint pour l'ensemble des associations en 2004, 80 millions d'euros.

J'ai pris l'engagement que le Conseil Général maintiendra une politique volontariste et déterminée en faveur de la vie associative. Il fera, même en dépit des dépenses qui résultent des transferts de charges organisés par le gouvernement, soucieux avant tout de se défaire de ses déficits qui pèsent de plus en plus sur nos capacités financières, sur les capacités budgétaires de l'ensemble des collectivités territoriales de notre pays. Chacun comprendra que tout en développant des politiques publiques audacieuses, en prenant en compte les compétences transférées trop rapidement, le maintien de nos actions volontaristes ne se fera pas sans une connaissance plus fine des besoins essentiels et des attentes réelles des structures qui sollicitent notre aide.

C'est déjà dans cet ordre d'idée que nous avons réorganisé en 2001 notre politique de soutien au tissu associatif afin de lui réserver un guichet unique au sein du Conseil Général et de diminuer les délais d'instruction des demandes de subvention. Mais ce n'est pas satisfaisant, il faudra s'améliorer mais aussi lui offrir un accompagnement technique et humain.

Aujourd'hui et au-delà même des subventions nous voulons poursuivre et développer cet accompagnement dans une démarche partenariale afin de mieux répondre à la réalité associative, à ses besoins, à ses attentes et à ses enjeux. C'est pour cela, pour mieux vous connaître, que nous avons créé un Observatoire Départemental de la Vie Associative et que j'ai souhaité organiser ces assises qui nous ont permis d'ouvrir une large concertation avec les acteurs du monde associatif. De ces ateliers se sont dégagés des thèmes ayant trait aux difficultés

d'ordre matériel et technique que vous rencontrez notamment liées aux ressources humaines et à la qualité de vos relations avec notre administration départementale.

Parmi les difficultés j'évoquerai celles d'ordre matériel. Le manque de locaux a été avancé et leur mutualisation a été évoquée comme pouvant améliorer la situation. Je ne suis pas défavorable à la possibilité de mettre à la disposition des associations des locaux comme les espaces seniors que nous avons à Marseille et dans tout le département des Bouches-du-Rhône ou d'autres espaces. Cette possibilité doit cependant être explorée plus avant afin d'en étudier la faisabilité et d'en mesurer la viabilité.

S'agissant du manque de moyens pour communiquer, je suis très favorable à la création d'un portail Internet en direction des associations hébergées sur le site du Conseil Général. Cela devrait vous permettre de vous faire connaître, d'annoncer vos activités, d'échanger des idées, des expériences, de proposer en ligne de mutualiser vos ressources ou encore de disposer d'informations juridiques alimentées par le Conseil Général ou d'autres informations diverses et variées.

En ce qui concerne les problématiques liées aux ressources humaines, je rappelle que le Conseil Général a déjà mis en œuvre diverses actions auprès des associations afin d'améliorer la formation des bénévoles et de conforter les compétences. Ces actions seront pérennisées, développées, diversifiées et Monsieur Guinde doit en assumer la responsabilité dans le cadre d'une véritable coordination.

Autre point évoqué : la majorité des ateliers a par ailleurs révélé un besoin dans la compréhension de l'environnement juridique, législatif et administratif. Je rappelle à ce sujet que nos services ont mis en place cette année une action d'autodiagnostic en direction des associations. Et que sur le terrain une équipe de référents associatifs exerce déjà une mission d'accompagnement, de conseil et d'information. La mise en place d'un pôle ressources d'assistance technique constituerait le prolongement naturel de cet accompagnement par le Conseil Général.

La première étape était les référents associatifs, sur le plan intellectuel c'était révolutionnaire et je demande à Monsieur Guinde, avec vous, Mesdames et Messieurs, d'aller beaucoup plus loin dans le cadre du pôle de ressources. Il faut une totale complémentarité pour atteindre les objectifs que j'ai définis il y a quelques instants.

Sur la question des relations entre l'administration et le monde associatif, je suis très favorable à ce que soit établie une charte de la vie associative. Je souhaite présenter celle-ci à la séance publique du mois de juin du Conseil Général. Cette charte de la vie associative doit constituer un élément de contractualisation des relations entre le Département et les associations. Ce document élaboré en concertation avec un comité de rédaction où des représentants du monde associatif auraient vocation à définir un état d'esprit, certes, mais aussi et surtout à fixer les règles du jeu plus concrètes de fonctionnement.

Concernant la contractualisation, nous la faisons déjà dans le cadre de conventions avec les opérateurs qui assurent le fonctionnement sur les bénéficiaires du RMI. Elles sont établies sur trois ans à partir du 1^{er} janvier 2006. C'est un premier engagement que nous avons pris mais sur trois ans avec exigence de notre part d'un bilan d'étape, c'est-à-dire d'étude de résultats. Il faut que notre argent c'est-à-dire l'argent public que nous donnons soit bien employé, et que les objectifs que nous aurons déterminés en commun soient bien tenus.

Notre rôle d'élus est d'être à votre écoute et de prendre en compte les messages que vous nous adressez. Je demande donc à Monsieur Guinde de me faire des propositions de contractualisation vis-à-vis d'un certain nombre d'associations par thèmes. Faut-il contractualiser sur trois ans dans le domaine de la culture ? Nous avons commencé à évoquer ce dossier avec Michel Pezet pour le théâtre, pour certaines associations, des chorales, je parle de la culture mais je pourrai parler du sport avec Monsieur Olmeta ou des associations dans le domaine du social, de la petite enfance. On ne pourra pas tout faire en 2006, il faut faire des choix durant cette année sur le thème de contractualisation. Je laisse le soin à l'ensemble des ateliers de me faire des propositions sous l'autorité de Monsieur Guinde.

Dans le cadre de nos relations, nous pourrions également envisager ensemble régulièrement la tenue de journées de réflexion qui maintiennent un lien permanent entre nous et qui prolongent le dialogue que nous venons d'initier avec les assises. Nous avons dans cet esprit, mis en place cette année, un bulletin de liaison Associa'13 et je signale qu'un guide d'information de la vie associative doit prochainement voir le jour.

Enfin, le montage d'évènements mettant en valeur les actions du monde associatif destiné à promouvoir l'investissement des bénévoles doit être envisagé.

Ces pistes d'action ne sont pas exhaustives mais elles traduisent la volonté sincère du Conseil Général de répondre aux enjeux qui se posent aujourd'hui aux associations. J'ai pris en compte les propositions mais ce n'est pas suffisant, il ne suffit pas de débats qui ont duré six mois, d'être satisfaits du colloque que nous organisons aujourd'hui, je souhaite aller plus loin. Je souhaite voir si les décisions que nous prenons collectivement seront respectées dans le court, moyen, et long terme.

Je demande au vice-président Guinde de vous réunir au moins en ce qui concerne les responsables des ateliers pour un pré bilan au moins de juin par rapport à toutes les annonces que nous avons faites aujourd'hui. Je souhaite qu'en décembre 2006, dans la même configuration, dans le même dispositif de débat nous fassions un bilan général de l'année 2006 pour voir ce qui a avancé, ce qui n'a pas avancé, quelles sont les raisons qui bloquent, les dossiers qui n'avancent pas pour se donner les moyens de trouver des solutions. C'est ainsi, au fil du temps, que nous arriverons collectivement à atteindre nos objectifs.

Hier j'ai inauguré une exposition d'Handicap International qui avait un certain nombre de messages à adresser à l'ensemble de nos concitoyens dans le domaine de la petite enfance, de la maltraitance. J'ai reçu des citoyens, des citoyennes que la vie n'a pas favorisés, qui ont un handicap. Ces femmes et ces hommes ont fait passer un message, nous allons créer dans quelques semaines dans le cadre de la

loi la Maison départementale des handicapés. La loi exige que nous puissions désigner cinq associations pour la gérer, aux associations de me faire des propositions.

Mais ce qui est fondamental, c'est que je prends les associations qui s'occupent des personnes handicapées : dans notre département des Bouches-du-Rhône nous avons des associations extraordinaires dans ce domaine, des femmes, des hommes, des bénévoles qui travaillent toute la journée pour s'occuper de ces femmes et de ces hommes qui ont un handicap. C'est pourquoi le Conseil Général, que ce soit ses élus, son président, ne va pas se plaindre en permanence de la décentralisation et de ses conséquences. En tant que parlementaire j'ai dit ce que j'avais à dire sur la décentralisation mais que des dossiers sensibles comme ceux des personnes handicapées, la petite enfance ne nécessitent aucun débat politique ou politicien.

Mon rôle est de donner le plus grand confort de vie, la plus grande reconnaissance citoyenne à nos citoyens qui ont un handicap. Et lorsque certains m'ont fait le reproche il y a quatre ans du fait que j'ai dépensé inutilement l'argent public en achetant des chiens pour les aveugles : j'assume totalement et quoiqu'il m'en coûte politiquement ce que je fais. Je suis fier au nom du Conseil Général d'investir pour l'achat de dix chiens, un chien pour aveugle coûte 100.000 francs car il faut le former, l'élever mais c'est fondamental. Est-ce un problème d'argent ? C'est pour moi avant toute chose une volonté politique, très peu de citoyens aveugles, qui n'ont pas les moyens peuvent se permettre d'acheter un chien à ce prix. Les élus de ma majorité ont appuyé les propositions que je leur ai faites et nous continuerons à le faire.

Si nous arrivons à faire ce genre de propositions c'est grâce au travail, aux relations qui se sont instaurées entre le monde associatif et les responsables du Conseil Général. Je souhaite aujourd'hui, comme demain, comme nous le faisons avec Janine Ecochard dans le domaine de l'éducation, qu'en permanence il y ait un débat entre le monde associatif et les élus que nous sommes. Les élus n'ont pas la science infuse, nous n'avons pas la capacité à répondre sur tout, sur toutes les

attentes. Mais il est important que vos propositions, (celles qui viennent du monde associatif), soient prises en compte et si elles ne le sont pas toutes, il faut dire pour quelles raisons.

Je voudrais pour conclure remercier et féliciter avec votre autorisation André Guinde qui a parcouru tout le département. Je voudrais remercier mes services qui se sont impliqués avec enthousiasme lors des différents ateliers. Je voudrais vous remercier, Mesdames et Messieurs, vous qui avez animé l'ensemble de ces ateliers.

Cette concertation et ces échanges ont créé une dynamique qui me tenait à cœur et j'en suis persuadé, avec les conclusions de nouvelles pistes de travail ouvertes ce matin nous allons avancer ensemble dans un partenariat mieux éclairé et par là même plus efficace. Sans vous (sans le mouvement associatif) se poseraient d'autres problèmes de société encore plus graves dans notre belle ville de Marseille et de notre beau département que nous aimons. Merci.

Monsieur MARTOCQ

Merci Jean Noël Guérini, vous avez annoncé des pistes, vous avez donné deux rendez-vous en juin et décembre prochain où ces Assises verront à nouveau le jour et juin pour une étape importante concernant cette charte que vous avez annoncée ce matin.

Je vous propose de nous retrouver autour d'un apéritif pour nous permettre de discuter plus directement : vous tissu associatif, les élus et les spécialistes. Merci à tous.

La séance est levée à 12 heures 30.